

PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION

 cultureloisirs.ccb-blaye.com

1

Consultation et téléchargement du dossier de candidature sur le portail Culture et Loisirs la CCB

Le dossier de candidature est à envoyer par courrier à la CCB entre le **15 septembre** et le **14 novembre 2025**

2



32, rue des Maçons
BP34, 33393 Blaye Cedex



3

Instruction des demandes par le service Culture et Vie associative entre mi-novembre 2025 et janvier 2026

Arbitrages politiques selon enveloppes budgétaires allouées annuellement entre mi-janvier et février de l'année

4



La demande de subvention est soumise à l'arbitrage politique et non automatique. Le porteur de projet peut engager la manifestation en amont de la notification de la subvention mais doit assurer le risque que sa demande ne soit pas recevable, le cas échéant.



5

Notification de la décision entre mars et avril de l'année par courrier

Transmission dans les 60 jours suivant la réalisation de l'action, les bilans moral et financier détaillés ainsi que tous éléments permettant de mesurer l'impact de l'action soutenue (publication, presse...).

6

